

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à la salle polyvalente de la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 5	16
Total des voix : 23		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Jean-Pierre BAGARRE, Aiguines ; Romain COLIN, Moustiers Ste Marie ; Antoine FAURE, Aups

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI et Sophie VAGINAY-RICOURT

Date de convocation
14/04/2022

Délibération
n°22_04_B4_08

Ont donné pouvoir : Nathalie PEREZ-LEROUX, Conseil départemental du Var (2 voix) à Jean-Pierre BAGARRE ; Paul CORBIER, St Julien du Verdon (1 voix) à Jean-Marie PAUTRAT ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon (1 voix) à Romain COLIN ; Bernard MAGNAN, Valensole (1 voix) à Jacques ESPITALIER ; Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon (1 voix) à Bernard CLAP

Contrat d'apprentissage

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail et ses articles L 6227-1 et suivants,

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du comité social territorial, il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Sous réserve de l'avis du comité technique placé auprès du centre de gestion des Alpes de Haute Provence qui se réunira le 17 mai 2022

Le Président explique que Mme Amandine AUE, agent d'accueil et de parking polyvalent saisonnier du parking Point sublime en 2021, a sollicité le Parc afin d'effectuer un contrat d'alternance dans le cadre de la formation professionnelle BTSA Gestion Protection de la Nature, qu'elle va réaliser à l'UFA AGRICAMPUS VAR de Hyères, pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de s'engager dans un contrat d'alternance avec Amandine AUE au sein du pôle Tourisme, et sous la coordination du chargé de gestion des sites naturels fréquentés.

Missions principales :

Opération Grand site de France en appui aux actions de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés du Verdon

- Point Sublime / Couloir Samson : accueil sur site et gestion de sites naturels fréquentés en saison de mai à octobre en binôme avec le/la gestionnaire de site ;
- Implication dans la mise en œuvre du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon, contribution au programme d'animation, mise en place de la maison de site au Point Sublime.

Sur les autres sites fréquentés faisant l'objet d'une intention d'aménagement et de gestion

- Accompagnement de projets d'aménagement et de gestion de site = participation à l'élaboration de programmes d'aménagement de sites, au suivi d'étude d'aménagement, aux protocoles de comptages estivaux, organisation de services dédiés à la gestion des flux (navette), préparation des dispositifs d'accueil saisonniers
- Participation aux instances de décision du Parc du Verdon sur les thématiques d'aménagement et de gestion de sites fréquentés

Missions secondaires :

- Participation ponctuelle à d'autres missions du Parc en lien avec les thématiques et enseignements abordés dans la formation universitaire (animations, suivi naturalistes, travaux et génie écologique...) en fonction des besoins de la structure
- Participation au fonctionnement et à la vie de la structure

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à signer un contrat d'apprentissage avec Mme Amandine AUE et l'UFA AGRICAMPUS VAR de Hyères tel que présenté ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le



DEL22_04_B4_08